CHERBOURG en Cotentin

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE :
17 JUIN 2020
DE CHERBOURG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

Décision prise en application des dispositions édictées par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

DECISION N°DM_2020_0142 _CC

Lycée Victor Grignard – Convention ponctuelle d'utilisation des locaux pour les élections municipales et communautaires

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du 27 juin 2018 n° DEL 2018_370 donnant délégation de pouvoirs au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 29 août 2019 instaurant, dans la commune de Cherbourg-en-Cotentin, soixante-six bureaux de vote

CONSIDERANT que le bureau de vote n°4 siège au lycée Victor Grignard

3 Domaine et patrimoine
3.5 Autres actes de gestion du domaine public

DECIDE

ARTICLE 1er - de signer la convention de mise à disposition, à titre gracieux, des locaux avec le Lycée Victor Grignard, sis 12 rue Guillaume Fouace, 50100 Cherbourg-en-Cotentin, représenté par son Proviseur, pour la période du samedi 27 juin 2020, 18h30 au dimanche 28 juin 2020, 23h00.

ARTICLE 2 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter :
- de sa publication pour le recours des tiers,
- de sa notification pour le recours de l'intéressé(e).
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

ARTICLE 3 - M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin,
Le 12 juin 2020,
Le Maire,

Benoît ARRIVÉ,

Ville de Cherbourg-en-Cotentin - Manche -